

## VENIR EN RÉSIDENCE

La Chartreuse, Centre national des écritures du spectacle, propose à travers ses résidences un moment singulier et privilégié de travail et de vie où s'explorent, s'expérimentent et se renouvellent les formes et les écritures d'aujourd'hui pour la scène. C'est aussi un lieu de résidence pour les compagnies (théâtre, danse, cirque, marionnettes, arts de la rue, arts numériques...) qui intègrent dans leur processus de création un/une auteur/autrice, et dont le travail nécessite un temps de recherche et d'expérimentation.

Dans le respect de ce temps d'isolement nécessaire à la conduite d'un projet artistique, la résidence offre aux résidents qui le souhaitent différents moments susceptibles de favoriser l'enrichissement de la démarche de chaque créateur : accès aux ressources de la bibliothèque et de la librairie, repas convivial entre résidents, participation à diverses activités et aux grands événements qui animent le monument (lectures, Labo des auteurs, classes théâtre, partenariat avec l'université d'Avignon, colloques, journées européennes du patrimoine, fête de l'architecture...).

### ■ CANDIDATURES

La Chartreuse propose deux types de résidences :

- Les résidences individuelles : concernent un/une auteur/autrice (éventuellement accompagné d'un/une co-auteur/autrice).
- Les résidences collectives : concernent des compagnies venant avec des interprètes et une équipe technique.

**Pour les résidences individuelles, il est important d'avoir l'un des 5 premiers critères ainsi que le critère de disponibilité :**

- Bourse sur le texte de demande de résidence ou sur un texte précédent
- Bourse de traduction
- Commande d'écriture
- Projet d'édition
- Projet de recherche avec bourse
- Disponibilité d'une période de 2 semaines consécutives, à minima.

**Pour les résidences collectives, il est important d'avoir l'un des 2 premiers critères ainsi que le critère de disponibilité :**

- Planning prévisionnel de production
- Une aide publique ou privée régionale, nationale, internationale (subvention, aide au projet, fonctionnement) lui permettant de le produire et de rémunérer l'équipe en résidence.
- Disponibilité d'une période de 2 semaines consécutives, à minima.

Les projets où l'auteur est présent le temps de la résidence sont prioritaires.

## ■ SÉLECTION

Les candidatures de résidence individuelles sont sélectionnées par la direction et le conseiller dramaturgique.

Les candidatures de résidence collectives sont examinées par une commission consultative (cf. liste sur le site de La Chartreuse) constituée de professionnels du spectacle vivant.

Pour ces résidences collectives, les artistes résidents bénéficient d'espaces de travail adaptés à l'avancée de leur travail, salle de travail à la table, salle de répétition ou – plus exceptionnellement – la salle de spectacle du Tinel. L'espace de travail est proposé par la direction de la Chartreuse à la compagnie après évaluation des besoins techniques et du degré d'avancement du projet.

## ■ LES CONDITIONS D'ACCUEIL

### Durée :

**La durée des résidences individuelles** s'établit selon les besoins de l'auteur/autrice et les disponibilités de la Chartreuse. La durée moyenne d'une résidence individuelle est entre 2 et 5 semaines.

**La durée des résidences collectives** s'établit en fonction des projets proposés par les artistes et des disponibilités de la Chartreuse. Elle est comprise entre 2 et 3 semaines.

### Transport :

La Chartreuse prend en charge le transport des résidents accueillis sur la base du remboursement d'un aller/retour en train par résident, en seconde classe, de la gare la plus proche de leur domicile en France métropolitaine jusqu'à la gare d'Avignon TGV ou gare d'Avignon centre.

La Chartreuse ne prendra pas en charge le transport du personnel administratif. Par ailleurs, les membres de l'équipe artistique et technique qui seraient présents pour une durée égale ou inférieure à une semaine ne seront pas non plus pris en charge.

La Chartreuse ne prend pas en charge le transport de matériels, décors, costumes ou accessoires.

### Logement :

Pour les résidences individuelles, les artistes sont logés gratuitement dans les anciennes cellules des pères Chartreux transformées en hébergement, toutes ces cellules ont leur propre espace cuisine équipé, salle de bain, accès Wifi.

Pour les résidences collectives, les artistes sont logés gratuitement dans les anciennes cellules des pères Chartreux transformées en hébergement collectif : chambre individuelle mais espaces sanitaires en commun. Certains logements disposent de chambres à 2 lits.

Draps et serviettes de toilettes sont fournis par la Chartreuse.

- **Utilisation des cellules** : les artistes s'engagent à venir seul(e)s et sans animaux de compagnie. La Chartreuse n'accepte pas la présence de personnes (familles, enfants ou amis) ne faisant pas partie de l'équipe artistique ou technique du projet pendant la résidence. De même, les résidents ne sont pas

autorisés à faire entrer dans leur logement ou dans les jardins attenants, même pour une simple visite, des personnes non-résidentes.

## Restauration :

Tous les résidents sont invités, du lundi au jeudi inclus, à 19h30, et le vendredi à 12h30, à venir se restaurer à la table d'hôtes. Ce repas est pris en charge par La Chartreuse. La table d'hôtes est fermée les weekends et les jours fériés. Ce repas est conçu comme un moment de convivialité entre tous les résidents.

Il reste à la charge des résidents les petits déjeuners, les repas du midi ainsi que les repas du weekend.

## Le conseil dramaturgique :

Pendant cette résidence, La Chartreuse offre aux auteurs/autrices et compagnies la possibilité de bénéficier d'un conseil dramaturgique pour un accompagnement individuel autour leur projet. Pour en bénéficier, il est impératif de le signaler dans le formulaire, dès la demande de résidence, individuelle ou collective.

## ■ LES DATES DE DÉPÔT DES DOSSIERS

- **Pour les résidences de février à début juin :** candidatures du 1<sup>er</sup> février au 30 avril de l'année précédente (ex : résidence en mars 2026, candidature à envoyer avant le 30/04/2025)
- **Pour les résidences de septembre à décembre :** candidatures du 1<sup>er</sup> août au 31 octobre de l'année précédente (ex : résidence en octobre 2026, candidature à envoyer avant le 31/10/2025)

Les dates limites de dépôt des dossiers sont impératives.

## ■ MODALITÉS

Le dossier doit être envoyé **par mail** à [residence@chartreuse.org](mailto:residence@chartreuse.org).

Pour tout dossier comportant un manuscrit ou un texte édité, merci de mettre en pièce jointe un document au format .pdf compressé.

Les candidats sont informés par courriel de la décision les concernant, **au plus tard mi-octobre** pour la période de janvier à juin de l'année suivante, et **au plus tard mi-mars** pour la période de septembre à décembre.

## ■ CONTENU DU DOSSIER

La fiche de demande complétée (à télécharger ici)

Cette fiche doit être accompagnée de :

- Un dossier artistique détaillé (avec au minimum : présentation du projet, argument, hypothèses de travail, objectifs recherchés, pendant la résidence)
- Une attestation de la bourse, de la commande ou de l'aide obtenue pour le projet en cours ou le cas échéant de la structure partenaire.
- Lettre de motivation (raisons du choix de la Chartreuse)
- Un exemplaire du texte en cours et un extrait significatif d'un texte antérieur (pdf compressé)
- Un curriculum vitae
- Tout élément artistique complémentaire (extraits, vidéos, bibliographie, textes via des liens sur internet)

Pour les résidences collectives, préciser :

- pré-fiche technique ou type de matériel avec lequel la compagnie souhaite travailler
- si la compagnie vient accompagnée de techniciens

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez écrire à : [residence@chartreuse.org](mailto:residence@chartreuse.org)